

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

#### Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux

**Appel d'offres :** 16-6953

**Descriptif :** Réfection des systèmes d'éclairage des terrains de balle des parcs Pierre-Bernard, Vinet et Arthur-Therrien

**Date d'ouverture :** 10 mai 2017

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [appelsdoffres.infos.dgpv@ville.montreal.qc.ca](mailto:appelsdoffres.infos.dgpv@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 12 avril 2017.

**Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 12 avril 2017

Le greffier de la Ville  
Me Yves Saindon

---

**Journaux de publication :** Le Devoir\_X\_\_ Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.